



Règlement Technique 2026 Coupe ZX-4RR

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES Coupe ZX-4RR

Art 1 - Catégories et motos éligibles

Kawasaki ZX-4RR 400 cm³ millésimes 2024 / 2025 / 2026, importées par Kawasaki Motors Europe filiale Française.

La **Coupe Kawasaki ZX-4RR** se déroulera en 6 courses au sein des **coupes de France Promosport**.

Chaque pilote sera encadré par le concessionnaire de son choix pour la commande de la moto et du kit racing ZX-4RR.

Le kit racing ZX-4RR de base **comprend** les éléments suivants :

- Kit poly complet avec arrière de selle et bulle (**S2 Concept**),
- Kit déco unique (**S2 Concept**) : Ajout de vos sponsors à définir avec S2 concept si souhaité,
- Feu arrière-pluie (**S2 Concept**),
- Kit protection GB Racing (**Tournay Distribution**),
- Kit Cartouche suspension AV K-TEC (**Tournay Distribution**),
- Amortisseur K-TEC DDS lite (**Tournay Distribution**),
- Avec ou sans précharge hydraulique du ressort (**Tournay Distribution**),
- Ligne complète Spark avec dB killer. (**Tournay Distribution**),
- Durites de frein avant et arrière (**dépôt Racing**),
- Commandes reculées inversées (**dépôt Racing**),
- Reprogrammation ECU par Kawasaki.

Les pièces du kit racing ZX-4RR de base seront commandées par votre concessionnaire auprès des 3 fournisseurs mentionnés ci-dessous.

Liste de Pièces **optionnelles** autorisées :

- Garde boue AV en fibre (**S2 Concept**),
- Grille de protection radiateur (Fournisseur Libre),
- Demi-guidons adaptables. PP Tuning (**dépôt racing**),
- Récupérateur d'huile contenance 250cc OTX (**dépôt racing**),
- Bouchon de réservoir (Fournisseur Libre),
- Bouchon radiateur - DRP 2 bars (**dépôt racing**),
- Pignon sortie de boîte -13 dents pour 520 (Fournisseur Libre),
- Couronne AR 47 / 49 / 50 et 51 dents pour 520 (**dépôt racing**).

Le règlement suivant vise à autoriser la modification ou le remplacement de certaines pièces dans un souci de sécurité, de développement et d'amélioration de la compétitivité entre les différents participants.

TOUT CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ ET PRÉVU DANS CE RÈGLEMENT EST STRICTEMENT INTERDIT.

Si une modification apportée à une pièce ou à un système n'est pas spécifiquement autorisée dans l'un des articles suivants, elle est interdite.

Les motos de la catégorie Coupe Kawasaki ZX-4RR sont homologuées conformément aux règles générales des épreuves de vitesse et aux règles générales pour les contrôles techniques vitesse de la F.F.M (Fédération Française de Motocyclisme). Toutes les motos doivent être conformes en tous points à toutes les exigences relatives aux courses sur route, telles que spécifiées dans le présent Règlement Technique. Une fois l'homologation obtenue, une moto peut être utilisée pour courir dans la catégorie correspondante pendant la durée maximale indiquée dans les conditions d'homologation, ou jusqu'à ce que la moto homologuée soit disqualifiée par de nouvelles règles ou des modifications des spécifications techniques de la catégorie correspondante.

L'apparence de l'avant, de l'arrière et du profil des motos coupe ZX-4RR doit (sauf indication contraire) être conforme à la forme homologuée (telle que produite à l'origine par le constructeur).

L'apparence du système d'échappement est exclue de cette règle.

1 _ Spécifications de la moto

Toutes les pièces et systèmes non spécifiquement mentionnés dans les articles suivants doivent rester tels que produits à l'origine par le constructeur pour la moto homologuée.

1.1 _ Esthétique et aspect extérieur de la moto.

- 1.1.1 _ L'aspect extérieur de la moto doit être préservé pendant les entraînements et les courses en remplaçant les pièces ou autocollants endommagés lors d'un accident.
- 1.1.2 _ Les carénages et leurs caches ne doivent pas être fixés avec des colliers de serrage ou du ruban adhésif.
- 1.1.3 _ Les couleurs de la moto et la position des sponsors généraux de la coupe seront définies par l'organisateur de la compétition ZX-4RR.
- 1.1.4 _ Seuls les autocollants de sponsors privés peuvent être apposés dans la zone définie par l'organisateur de la compétition ZX-4RR (*Annexe 1*).
- 1.1.5 _ L'aspect dimensionnel de l'avant, de l'arrière et des flancs des motos doit être conforme à la forme approuvée (telle que produite à l'origine par le constructeur), à l'exception des fibres, qui seront fournies dans le kit ZX-4RR.

1.2 _ Cylindrée

Quatre cylindres jusqu'à 399 cm³, système 4 temps La cylindrée doit rester dans les limites de la cylindrée approuvée. Toute modification de la course ou du diamètre du piston est interdite.

1.3 _ Poids minimum

- 1.3.1 _ Le Poids minimum de la moto en ordre de marche sera de 167kg.
- 1.3.2 _ À tout moment de la compétition, le poids de la moto entière (*y compris le réservoir de carburant et son contenu*) ne doit pas être inférieur au poids minimum (167 kg).
- 1.3.3 _ Lors des vérifications techniques de fin de course, les motos sélectionnées seront pesées dans les conditions dans lesquelles elles ont terminé la course, et la limite de poids établie devra être respectée dans ces conditions. Aucun ajout à la moto n'est autorisé, y compris les fluides.
- 1.3.4 _ Lors des essais chronométrés, les pilotes peuvent être appelés pour vérifier le poids de leur moto. Dans tous les cas, le pilote doit se conformer à cette demande. Le poids vérifié ne doit jamais être inférieur au poids minimum requis.
- 1.3.5 _ Lors de l'inspection finale de la course, les unités vérifiées seront pesées dans l'état où elles ont terminé la course. Pendant l'épreuve, le poids de chaque moto (réservoir de carburant inclus) ne peut être inférieur au poids minimum, avec une tolérance de -1 kg.

1.4 _ Couleur de la plaque numéro

- 1.4.1 _ Le fond doit être blanc et les numéros de course doivent être noir satiné. Le fond et le numéro doivent être apposés sur la moto comme défini dans le règlement Coupe De France Promosport.
- 1.4.2 _ Hauteur des numéros est de 140mm à l'avant et 120 mm sur le bas de carénage.
- 1.4.3 _ Les numéros doivent être compris entre 1 et 99.

1.5 _ Carburant

- 1.5.1 _ Seule l'essence sans plomb commerciale 95 ou 98 est autorisée.
- 1.5.2 _ Le règlement Promosport FFM s'appliquera aussi pour la Coupe ZX-4RR.

1.6 _ Spécifications

Tous les composants et/ou dispositifs non mentionnés dans les articles suivants doivent rester d'origine, tels que produits par le constructeur Kawasaki pour la moto homologuée et approuvés par la FFM.

1.7 _ Cadre :

- 1.7.1 _ Le cadre doit rester d'origine, tel que fabriqué par le constructeur pour la moto homologuée.
- 1.7.2 _ Aucun composant ne peut être ajouté ou retiré du cadre par soudage ou usinage, à l'exception des éléments de protection anticollision qui ne présentent pas de danger de par leur forme, leur finition ou leurs dimensions.
- 1.7.3 _ Toutes les motos doivent conserver le numéro de châssis (VIN) du constructeur.
- 1.7.4 _ Les supports moteurs ou les plaques doivent rester d'origine, tels que produits par le constructeur pour la moto homologuée.

1.8 _ Suspension avant

- 1.8.1 _ Seuls les bras homologués, tels que produits par le fabricant, et les cartouches fournies dans le kit racing coupe ZX-4RR (Tournay Distribution) peuvent être utilisés. Aucune modification interne ou externe de cette fourche n'est autorisée. Sauf si les organisateurs décident, pour des raisons de sécurité, d'autoriser certaines modifications internes et par communication.
- 1.8.2 _ Les réglages hydrauliques externes de compression et de détente sont libres.
- 1.8.3 _ Les réglages externes de l'amortissement sont libres. La quantité et/ou la qualité d'huile de la suspension avant sont autorisées. La hauteur des bras de suspension par rapport aux axes est librement réglable. Les tés supérieurs et inférieurs doivent rester tels que fabriqués par le fabricant pour la moto homologuée.
- 1.8.4 _ Les ressorts de fourche AV peuvent être remplacé en fonction du poids du pilote.
- 1.8.5 _ L'amortisseur de direction est autorisé et librement réglable. L'amortisseur de direction ne doit pas servir de limiteur de débattement (butée de direction).

1.9 _ Bras oscillant

- 1.9.1 _ Tous les éléments du bras oscillant doivent être d'origine, tels que produits par le constructeur pour la moto homologuée.
- 1.9.2 _ Des supports de béquille arrière peuvent être ajoutés au bras oscillant, à condition qu'ils soient boulonnés.
- 1.9.3 _ Les supports doivent avoir des bords arrondis (avec un grand rayon) vus sous tous les angles.
- 1.9.4 _ Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'un carter de chaîne rigide est obligatoire (dent de requin), positionné de manière à éviter tout contact avec le débattement inférieur de la chaîne et le pignon de roue arrière.

1.10 _ Suspension arrière

- 1.10.1 _ L'amortisseur sera remplacé par l'amortisseur K-TEC DDS lite proposé dans le kit racing ZX-4RR (Tournay Distribution). En option l'amortisseur pourra être équipé d'un système de précharge hydraulique du ressort du fabricant K-TEC.

- 1.10.2 _ Les fixations d'amortisseur doivent être d'origines, telles que produites par le constructeur pour la moto homologuée. La raideur du ressort de l'amortisseur est librement sélectionnable.
- 1.10.3 _ La longueur d'entraxe de l'amortisseur doit être conforme à l'origine soit 309mm ±1mm.
- 1.10.4 _ Le basculeur ainsi que les biellettes de suspension doivent être d'origine tels que produits par le constructeur de la moto homologuée.

1.11 _ Roues

- 1.11.1 _ Les roues doivent être des roues Kawasaki d'origine, telles que produites par le constructeur pour la moto homologuée.
- 1.11.2 _ **L'usinage interne ou externe des jantes est interdit. Le décapage des jantes est interdit,** l'apprêt, la peinture et le vernis d'origine doivent être conservés. La couleur des jantes est celle d'origine de la moto.
- 1.11.3 _ Les axes de roues doivent être d'origine **toute modification est interdite.**
- 1.11.4 _ Les roulements de roues doivent être d'origine tel que produits par Kawasaki pour la moto Homologuée.
- 1.11.5 _ Les entretoises de roues peuvent être remplacées par un modèle avec une lèvre de positionnement afin de rester en place lors de la dépose des roues.

1.12 _ Système de Freinage

- 1.12.1 _ Les disques de frein sont ceux d'origine du constructeur pour la moto homologuée.
- 1.12.2 _ Les étriers de frein avant et arrière (fixation, support et ancrage) doivent être des étriers de frein Kawasaki d'origine, fabriqués par le constructeur pour la moto homologuée.
- 1.12.3 _ Les maîtres-cylindres de frein avant et arrière doivent être les maîtres-cylindres de frein Kawasaki d'origine, fabriqués par le constructeur pour la moto homologuée.
- 1.12.4 _ Les durites de frein avant sont fournies dans le kit racing Coupe ZX-4RR (dépôt Racing) et doivent être installées entre le maître-cylindre avant et les étriers avant. Les Banjos doivent être freinés avec un fil de sécurité.
- 1.12.5 _ La durite de frein AR est fournie dans le kit racing Coupe ZX-4RR (dépôt Racing) et doit être installée entre le maître-cylindre AR et l'étrier arrière. Les Banjos doivent être freinés avec un fil de sécurité.
- 1.12.6 _ Les plaquettes de frein doivent être celles d'origine homologuées sur le véhicule. **Toute modification est interdite.**
- 1.12.7 _ Les leviers de frein et d'embrayage doivent être d'origine Kawasaki ZX-4RR.
- 1.12.8 _ La centrale ABS devra être obturée par les quatre bouchons 10x1.25mm fournis dans le kit racing.

1.12.9 _ Le freinage des vis d'étriers doit être conforme au règlement Promosport.

1.13 _ Pneumatiques

- 1.13.1 _ Les pneumatiques imposés sont de marque PIRELLI
- 1.13.2 _ Le nombre de pneus utilisés lors de chaque épreuve du championnat est limité. Règlement FFM : 1 pneu AV et AR par course.
- 1.13.3 _ Seuls le type, la taille et la marque de pneus décrits ci-dessous sont autorisés :
- Pneu avant : Pirelli Diablo Supercorsa 120/70/R17 SC2
 - Pneu arrière : Pirelli Diablo Supercorsa 160/60/R17 SC2
 - Pneus Pirelli Super Bike Rain. Diablo Race V3SC
- 1.13.4 _ Les pneumatiques Pirelli pour la Coupe ZX-4RR seront disponibles à la vente sur le circuit par Pirelli.
- 1.13.5 _ Si L'épreuve est déclarée humide, les pneus pluie peuvent être utilisés en permanence pendant la course et les essais.
- 1.13.6 _ **Toute modification des pneus est interdite (découpe, marquage, etc.).** L'utilisation de couvertures de mise en température est autorisée, même sur la pré-grille de départ. Les pneus secs et Pluie pourront être montés par l'organisation Pirelli.

1.14 _ Repose-pieds/Commandes reculées

- 1.14.1 _ Les repose-pieds pilote pédale de frein AR et sélecteur d'origine doivent être remplacés par ceux fournis dans le Kit racing Coupe ZX-4RR (dépôt Racing).
- 1.14.2 _ Les points d'ancrage au cadre (pour les repose-pieds, les pédales et l'axe de sélection de vitesse) doivent rester d'origine.
- 1.14.3 _ La sélection des vitesses sera en mode inversé.
- 1.14.4 _ **Le shifter down ne sera pas utilisé.**

1.15 _ Guidon et leviers

- 1.15.1 _ Les demi-guidons peuvent être soit d'origine ou ceux proposés dans la liste de pièces optionnelles du Kit racing ZX-4RR.
- 1.15.2 _ Les leviers doivent être tel que produit par Kawasaki pour la moto homologuée.
- 1.15.3 _ La poignée d'accélérateur ne peut être ni modifiée ni remplacée par un autre élément que celui d'origine produit par Kawasaki pour la moto homologuée. (Sous réserve de la sélection des pièces de rechange après accord entre les participants et l'organisateur de la Coupe ZX-4RR.)
- 1.15.4 _ L'interrupteur marche/arrêt du moteur ne peut être ni modifié ni remplacé et doit rester dans sa position d'origine.

1.16 _ Carénage/Selle

- 1.16.1 _ La coque arrière, le sabot moteur et les carénages doivent être remplacés par ceux fournis dans le kit racing Coupe ZX-4RR. La couleur des éléments doit rester conforme à la charte graphique définie par Kawasaki pour la Coupe ZX-4RR (*Cf Annexe 1 pour l'identification des sponsors*).
- 1.16.2 _ La coque AR et le sabot moteur le carénage fournis dans le kit racing coupe ZX-4RR ne peuvent être modifiés ni en forme ni en couleur, à l'exception de l'épaisseur de la mousse de selle. Les couleurs de la moto et la position des sponsors généraux de la coupe seront celles définies par Kawasaki pour la coupe ZX-4RR (*Cf Annexe 1*).
- 1.16.3 _ Les autocollants de sponsors privés ne peuvent être apposés dans les zones identifiées en rouge de l'Annexe 1, à savoir les emplacements déjà réservés pour l'identification de la coupe ZX-4RR (*Kawasaki, Ninja ZX-4RR, Moto Revue, Pirelli, Motul, S2 Concept, Tournay distribution, Dépôt Racing*). Le Fournisseur S2 concept à la demande du pilote pourra intégrer les logos de ses partenaires dans les stickers, cette prestation sera à définir entre S2Concept et le pilote.

1.17 _ Réservoir de carburant

- 1.17.1 _ Pour des raisons de sécurité, le bouchon du réservoir de carburant sera soit d'origine ou pourra être remplacé par un bouchon proposé dans la liste de pièces optionnelles.
- 1.17.2 _ Le réservoir de carburant doit être complètement rempli d'une mousse de rétention de carburant (de préférence avec Explosafe) pour retenir le carburant en cas de chute.
- 1.17.3 _ La conduite d'excédent de carburant doit être équipée d'un clapet anti-retour et d'une évacuation vers un réservoir de 250 cm³ en matériau approprié.

1.18 _ Installation électrique

L'installation d'origine peut être modifiée comme suit : les pièces non utilisées suite au retrait de composants, tels que les clignotants, l'avertisseur sonore, support plaque d'immatriculation, doivent être déconnectées ou retirées (aucune découpe n'est autorisée lors de l'installation).

1.19 _ Batterie

Le type et les dimensions de la batterie doivent rester ceux de la batterie d'origine Kawasaki, telle que produite par le constructeur pour la moto homologuée, **l'utilisation d'une batterie au lithium est interdite. Le démarreur doit assurer le démarrage de la moto.**

1.20 _ Radiateur, système de refroidissement et refroidisseur d'huile

- 1.20.1 _ Tous les éléments doivent être d'origine tel que fabriqué par le constructeur pour la moto homologuée.
- 1.20.2 _ Le retrait du calorstat n'est pas autorisé.
- 1.20.3 _ Le ventilateur d'origine doit rester en place et fonctionnel.
- 1.20.4 _ Les refroidisseurs d'eau et/ou les huiles supplémentaires ne sont pas autorisées.
- 1.20.5 _ Le liquide de refroidissement du radiateur doit être **remplacé par de l'eau sans additifs**.
- 1.20.6 _ Le bouchon de radiateur peut être remplacé par un modèle dont la pression de déclenchement est supérieure.

1.21 _ Boîtier de filtre à air et filtre à air

- 1.21.1 _ Le boîtier de filtre à air et l'élément filtrant doivent rester ceux d'origine Kawasaki, telle que produite par le constructeur pour la moto homologuée.
- 1.21.2 _ La conduite de recyclage des vapeurs d'huile du carter moteur peut être déconnectée du boîtier de filtre à air. Dans ce cas l'orifice sur le boîtier de filtre à air doit être obturé.
- 1.21.3 _ Le tuyau de mise à l'air libre du moteur doit être raccordé sur un récupérateur **250cc mini voir règlement FFM**.

1.22 _ Conduits / corps d'admission

- 1.22.1 _ Les dimensions et les composants ne doivent pas être modifiés.
- 1.22.2 _ Les collecteurs d'admission à commande mécanique ou électrique doivent rester installés et opérationnels.

1.23 _ Système d'injection

- 1.23.1 _ **Les modifications augmentant la pression d'injection sont interdites.**
- 1.23.2 _ Les injecteurs, la pompe à essence doivent être ceux d'origine utilisés sur la moto homologuée.
- 1.23.3 _ **Les modifications de la pompe à carburant, du régulateur de pression de carburant, des injecteurs de la rampe d'injection sont interdites.**

1.24 _ Culasse

Aucune modification, quelle qu'elle soit, n'est autorisée.

1.25 _ Arbres à cames

1.25.1 _ Les modifications du diagramme de distribution d'origine sont interdites.

1.25.2 _ Pour les contrôles techniques : la hauteur de l'arbre à cames et les profils seront contrôlés, le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de la course.

1.25.3 _ Le calage de la distribution doit respecter le montage d'origine et aucune modification quelle qu'elle soit, n'est autorisée.

1.26 _ Pignons d'arbre à cames et Vis

1.26.1 _ Aucune modification n'est autorisée, la position de montage sur les arbres à cames doit être identique à celle d'origine.

1.26.2 _ L'usinage de la couronne d'arbre à cames, des vis de fixation des poulies d'arbre à cames sont interdites.

1.27 _ Vilebrequin

Aucune modification n'est autorisée (y compris le polissage ou l'allègement, ou enlèvement de matière pour l'équilibrage).

1.28 _ Pompe à huile, canalisations d'huile et filtre à huile

1.28.1 _ Aucune modification n'est autorisée sur la pompe à huile ou aux canalisations d'huile ainsi qu'au clapet de décharge de pression d'huile.

1.28.2 _ Le filtre à huile Kawasaki doit être celui d'origine de la moto (réf d'origine).

1.29 _ Bielle

Aucune modification n'est autorisée (y compris le polissage ou l'allègement).

1.30 _ Piston

Pièce d'origine, Aucune modification n'est autorisée (y compris le polissage ou l'allègement).

1.31 _ Segments de piston

Pièce d'origine, Aucune modification n'est autorisée.

1.32 _ Axe de piston et clips

Aucune modification n'est autorisée.

1.33 _ Cylindre

Aucune modification n'est autorisée.

1.34 _ Carter moteur et couvercles

Aucune modification n'est autorisée (y compris la peinture, le polissage ou l'allègement). Les éléments de protection (couvercles moteur) sont fournis dans le kit racing Coupe ZX-4RR et devront être installés.

1.35 _ Transmission

- 1.35.1 _ La Boîte de vitesses doit être d'origine, le pignon d'entraînement peut être remplacé par un pignon d'une dent en moins (13 dents arbre secondaire).
- 1.35.2 _ La couronne arrière peut être remplacé par un pignon en acier (47/49/ 50/51 dents) en plus de celui spécifié par le constructeur pour la moto homologuée (48 T).
- 1.35.3 _ La chaîne de transmission doit être conforme à celle d'origine Type 520 à joint toriques. Le carter de pignon d'entraînement ne peut être ni modifié ni retiré.

1.36 _ Embrayage

L'embrayage et les disques de friction, ainsi que leur nombre et les ressorts, doivent être des pièces d'embrayage Kawasaki d'origine.

1.37 _ Allumage / Injection

Les bobines d'allumages doivent rester tels que produits à l'origine par le constructeur pour la moto homologuée.

1.37.1 _ Calculateur d'injection - Modifications des calculateurs électroniques (ECU)

L'unité de commande électronique (ECU) ne peut pas être remplacée. La programmation de l'unité de commande ne peut pas être modifiée par l'ajout d'une unité supplémentaire.

Une cartographie d'injection sera injectée dans l'ECU de la moto par Kawasaki afin d'optimiser l'injection et les paramètres annexes. Toute modification du calculateur autre que celle effectuée par Kawasaki pour la coupe ZX-4RR est interdite. La FFM effectuera des contrôles de conformité de cartographie.

1.37.2 _ Échange de calculateurs entre pilotes.

À la suite de ces modifications, l'échange de calculateurs entre pilotes est autorisé. Cet échange s'effectuera par tirage au sort organisé par la Direction Technique ZX-4RR et la F.F.M

1.37.3 _ Scellage et contrôle d'accès.

Avant la compétition, le connecteur OBD et les connecteurs des calculateurs seront scellés, après vérification de leur intégrité et de leur configuration par inspection électronique par la Direction Technique ZX-4RR.

1.37.4 _ Interdictions et sanctions.

Toute intervention, modification ou manipulation électronique non prévue ou autorisée par le présent article est expressément interdite. Le non-respect de cette disposition peut entraîner la disqualification immédiate et/ou l'expulsion du pilote de la compétition.

1.38 _ Générateur, alternateur, démarreur électrique

Aucune modification ni déconnexion n'est autorisée. Le démarreur électrique doit fonctionner normalement et permettre le démarrage du moteur pendant toute la durée de l'épreuve (compétition).

L'alternateur devra fournir sa tension de charge et courant de sortie conformément aux données techniques constructeur. Le régulateur doit être celui d'origine de la moto.

1.39 _ Échappement

Le collecteur d'échappement, le silencieux et le tuyau de raccordement, doivent être remplacés et celui fourni dans le kit compétition ZX-4RR.

Toute modification de la ligne et du silencieux sont interdites

Le Db killer fourni dans le kit Spark doit être installé en permanence sur le silencieux.

1.40 _ Boulons

Il doit s'agir de boulons d'origine Kawasaki. Les boulons peuvent être percés pour y insérer un fil de sécurité, mais l'allègement n'est pas autorisé.

2 _ Spécifications complémentaires

2.1 _ Les éléments suivants PEUVENT être modifiés ou remplacés par rapport aux originaux :

Tout type de bougie d'allumage. Tout type de valve de gonflage des pneus.

2.2 _ Les éléments suivants PEUVENT être retirés :

Accessoires boulonnés au sous-châssis arrière.

2.3 _ Les éléments suivants DOIVENT être retirés :

Antigel (à remplacer par de l'eau), phares, rétroviseurs, clignotants, canister, avertisseur sonore, support de plaque d'immatriculation, trousse à outils, crochets de transport et pour casque, repose pieds et supports de repose pieds passager, béquille latérale. Béquille : ses ancrages au cadre DOIVENT être conservés.

2.4 _ Les éléments suivants DOIVENT être modifiés :

2.4.1 _ Tous les bouchons de vidange doivent être fixés avec du fil frein.

2.4.2 _ Les filtres à huile externes, les boulons et les vis en contact avec les cavités remplies d'huile des carters, des conduites d'huile, des radiateurs d'huile, les raccords banjo de frein etc. doivent être fixés avec du fil frein.

2.5 _ Équipement supplémentaire

Aucun équipement électronique supplémentaire non d'origine ne peut être ajouté.

3 _ Podium :

Toutes les courses comporteront un podium. Un podium pour les 1^{er}, 2^e et 3^e places.

Les Bonus pour les trois premiers hors Guest rider seront définis comme suit :

1^{ère} place : Paiement de l'engagement sur l'épreuve suivante

2^{ème} place : 200€ à valoir sur l'engagement de l'épreuve suivante

3^{ème} place : 100€ à valoir sur l'engagement de l'épreuve suivante

Le Guest Rider sera classé sur l'épreuve mais ne recevra pas de prime d'arrivée.

4 _ Championnat Coupe ZX-4RR :

La coupe ZX-4RR Kawasaki -Moto Revue se déroulera sur les 6 épreuves Coupe de France Promosport FFM 2026.

Voici le calendrier :

- **21-22 Mars** – Nogaro (32) – ASM Armagnac Bigorre
- **11-12 Avril** – Alès (30) – MC Pôle Mécanique
- **16-17 Mai** – Carole (93) – MC Motors Events
- **25-26 Juillet** – Pau Arnos (64) – MC Pau Arnos
- **22-23 Août** – Lédénon (30) – MC Lédénon
- **24-25 octobre *** - Magny-Cours (58) – MC Nevers et de la Nièvre

**Date susceptible d'être modifiée en fonction du calendrier FFM*

Le calcul des points au championnat sera basé sur les cinq meilleurs résultats des 6 épreuves du championnat Promosport.

4.1 _ Base de calcul des points :

4.1.1 _ Points classement séances qualifications

Les séances d'essais qualificatifs **sur chaque course** seront bonifiées pour les cinq meilleurs temps des essais.

Meilleur temps qualif	5 points
2 eme temps qualif	4 points
3 eme temps qualif	3 points
4 eme temps qualif	2 points
5 eme temps qualif	1 point

4.1.2 _ Points classement course

Les points par course seront attribués de la manière suivante :

Classement final épreuve	Points
1 er	30
2 eme	24
3 eme	21
4 eme	19
5 eme	17
6 eme	15
7 eme	14
8 eme	13
9 eme	12
10 eme	11
11 eme	10
12 eme	9
13 eme	8
14 eme	7
15 eme	6
16 eme	5
17 eme	4
18 eme	3
19 eme	2
20 eme	1

IMPORTANT : Les points de classement attribués lors de l'épreuve de la dernière course de la saison se verront appliquer un **coefficient multiplicateur de 1.5**

4.2 _ Prime de fin de championnat :

4.2.1 _ Le vainqueur de la Coupe ZX-4RR

Il se verra payer pour l'engagement d'une Kawasaki Ninja ZX-6R en Promosport 600cc pour la saison 2027:

- Sa licence nationale
- Les engagements sur les épreuves de la catégorie 600cc

Et Bénéficiaire :

- D'un tarif spécifique sur le prix de la moto avec une condition de paiement par l'intermédiaire de son concessionnaire.
- D'un budget pièces Kawasaki de 2000 € TTC client.
- D'un tarif spécifique racing sur les pièces Kawasaki pour l'accomplissement de sa saison

4.2.2 _ Le second de la coupe ZX-4RR

Il se verra payer pour l'engagement d'une Kawasaki en Promosport 600 ou coupe ZX-4RR pour la saison 2027 :

- 50% des engagements sur les épreuves de la catégorie choisie 600 ou ZX-4RR

Et Bénéficiaire :

- D'un tarif spécifique sur le prix de la moto.
- D'un tarif spécifique racing sur les pièces Kawasaki pour l'accomplissement de sa saison

4.2.3 _ Le troisième de la coupe ZX-4RR

Il se verra payer pour l'engagement d'une Kawasaki en Promosport 600 ou coupe ZX-4RR pour la saison 2027 :

- D'un tarif spécifique sur le prix de la moto.
- D'un tarif spécifique racing sur les pièces Kawasaki pour l'accomplissement de sa saison

5 _ Inscription au championnat : racing@kawasaki.fr

Les dossiers d'inscriptions à la Coupe ZX-4RR se feront auprès de Kawasaki sur l'adresse suivante racing@kawasaki.fr par l'intermédiaire de votre concessionnaire.

Kawasaki se réserve le droit de refuser la demande pour un pilote trop expérimenté et dont le palmarès sportif ne serait pas en phase avec cette coupe de promotion.

Une fois l'inscription validé par Kawasaki Motors France les renseignements seront fournis à la FFM pour l'accès au championnat.

L'enregistrement pour chaque épreuve se fera sur le site <https://ffm.engage-sports.com/> après la création de votre compte.

Les organisateurs de la Coupe ZX-4RR se réservent le droit de modifier le présent règlement à tout moment si de telles modifications sont jugées nécessaires pour améliorer le déroulement du championnat, la compétition ou la sécurité, ainsi que pour garantir l'égalité mécanique et électronique entre toutes les motos et tous les pilotes participants.

Tout participant souhaitant apporter une modification contraire au présent règlement doit en informer formellement le contrôleur Technique de la FFM avant de l'effectuer. La demande sera examinée par le service compétition Kawasaki et la FFM, qui détermineront si l'autorisation est appropriée.

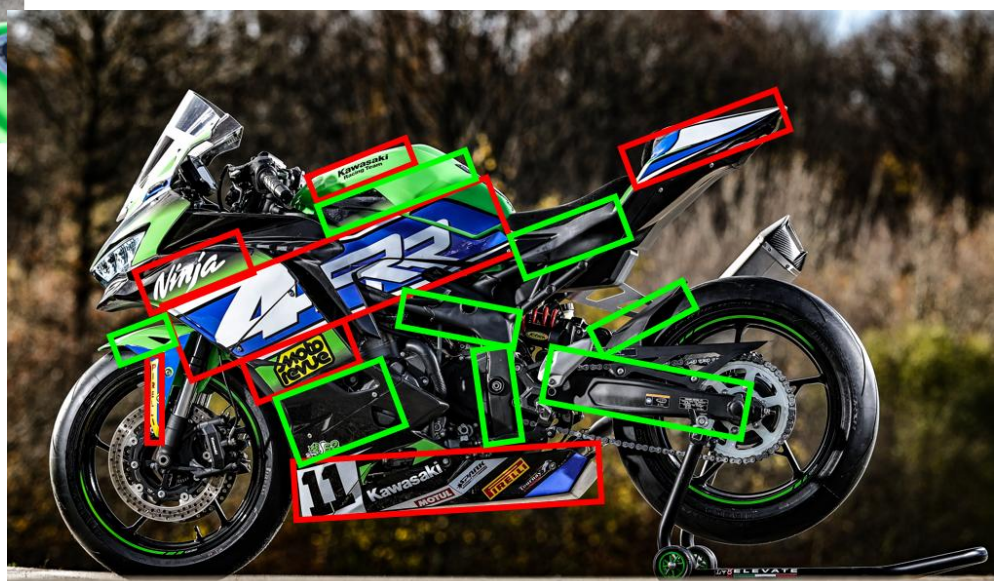
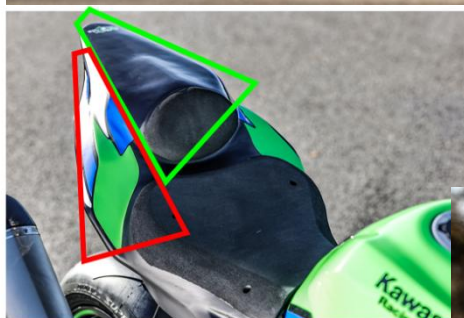
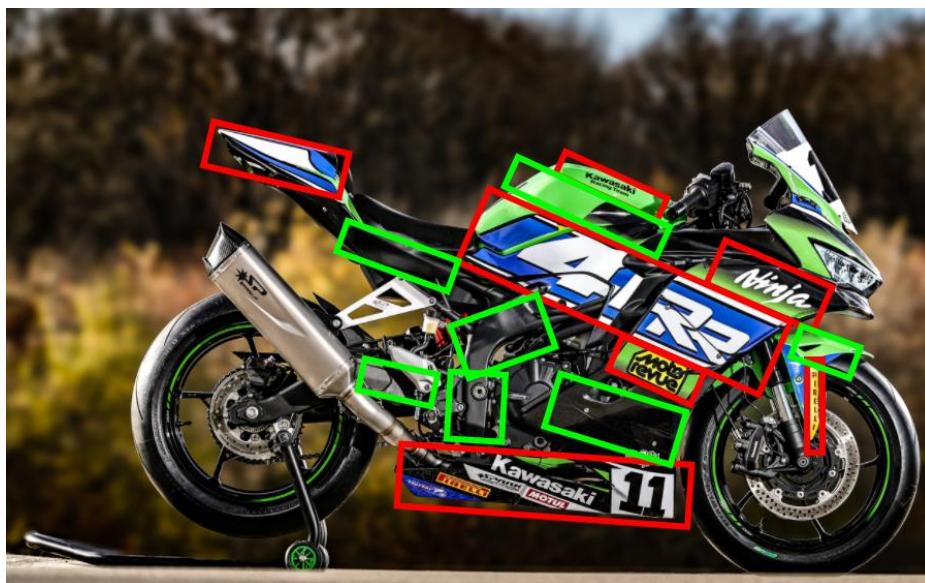
Toute modification autorisée hors règlement relèvera de la seule responsabilité du participant demandeur, et l'organisation sera exonérée de toute responsabilité quant à son application ou à ses effets.



ANNEXE 1

Les éléments identifiés en **rouge ne doivent pas être recouverts** afin de préserver l'identité de la coupe ZX-4RR. A savoir, l'identification Kawasaki, Ninja, ZX-4RR, la représentation des feux avant, l'intégralité de la bulle et plaque d'identification du numéro de l'engagé, les partenaires de la coupe.

Les éléments identifiés en **vert peuvent accueillir vos sponsors**.



Kawasaki
Let the Good Times Roll